

# 5.12 Appeler un « Arrêt » de jeu et balles mortes

(a) Lorsqu'un arbitre suspend le jeu, il crie «arrêt». Lorsque l'arbitre crie «au jeu», la suspension est levée et le jeu

reprend. Entre les cris de «arrêt» et «au jeu», la balle est morte.

(b) La balle devient morte lorsqu'un arbitre crie «arrêt». L'arbitre en chef doit crier «arrêt» lorsque:

(1) Il juge que les conditions atmosphériques, l'obscurité ou d'autres conditions similaires rendent la poursuite de la

partie impossible dans l'immédiat;

(2) Une panne d'éclairage rend difficile ou impossible la tâche des arbitres;

REMARQUE: Une ligue peut adopter ses propres règlements concernant les parties interrompues par une panne d'éclairage.

(3) Un accident empêche un joueur ou un arbitre de participer au jeu;

(A) Si un coureur est empêché par suite d'un accident de se rendre à un but auquel il a droit, par exemple lors d'un

coup de circuit à l'extérieur du terrain ou la gratification d'un ou plusieurs buts, un coureur substitut pourra être autorisé à compléter le jeu.

(4) Un gérant demande un «arrêt» pour une substitution ou une conférence avec un de ses joueurs;

(5) Un arbitre désire examiner la balle, consulter un des gérants ou pour toute autre raison similaire;

(6) Après avoir attrapé un ballon, un joueur défensif met le pied ou tombe dans une aire hors-limite. Tous les autres

coureurs se voient octroyer un but, sans risque d'être retiré, à partir du dernier but légalement atteint au moment où

le joueur défensif a pénétré cette aire hors-limite.

(7) Un arbitre ordonne à un joueur ou à toute autre personne de quitter le terrain.

(8) Sauf dans les cas prévus aux sections (2) et (3) (A) de cette règle, un arbitre ne doit pas crier «arrêt» lorsque le

jeu est en cours.

Suite à un arrêt du jeu, le jeu sera repris quand le lanceur prend sa position réglementaire avec une nouvelle balle ou

la même balle en sa possession et que l'arbitre du marbre crie «au jeu». L'arbitre du marbre crie «au jeu» dès que le

lanceur a pris sa position réglementaire au monticule en ayant la balle en sa possession.

---

Révision #1

Créé 3 mars 2023 19:20:55 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 19:21:08 par Baseball Québec